

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 5 (2019)

Fermeture temporaire du Skatepark pour travaux A compter du Lundi 28 Janvier 2019

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par les Services Techniques de la Ville,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de remise en état du Skatepark, sis, entre les 2 gymnases,

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison de travaux de remise en état du Skatepark par les Services Techniques de la Ville, il y a lieu de réglementer l'accès à l'aire de jeux et ce à compter du Lundi 28 Janvier 2019.

ARTICLE II : Le Skatepark est interdit d'accès à tous riverains pendant la durée des travaux.

ARTICLE III : Les Services Techniques sont chargés de mettre en place la signalisation sur place.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 24 Janvier 2019

Le Maire,

Emmanuel RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 25/01/2019
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

